

Adoptez un comportement responsable

- 1 Respectez la réglementation, les consignes d'emploi.
- 2 Sensibilisez vos proches et vos amis à l'importance des règles de prudence
- 3 En cas d'accident, contactez les secours d'urgence :
15 pour les urgences
17 pour la police
18 pour les pompiers

Respectez ces conseils et faites-les partager autour de vous.

Vous ne serez pas ridicule en respectant ces règles, bien au contraire : vous serez respecté(e) pour avoir fait votre possible pour préserver l'intégrité physique de vos proches, de vos amis, de vos voisins.



Document réalisé dans le cadre
du Contrat Intercommunal
de Prévention et de Sécurité
de la Communauté urbaine de Strasbourg

Fusées
et gros pétards
sont interdits,
**pour que la fête
ne finisse pas
aux urgences**

ne pas jeter sur la voie publique

Crédits photos : Matton, Stock, CUS imprimerie CUS

Informations sur la réglementation

La vente de pétards aux mineurs (moins de 18 ans) est interdite.

- La vente de tous pétards aux mineurs de moins de 12 ans est interdite.

Seule la vente des pétards de catégorie C1-K1 est autorisée aux moins de 18 ans.

Les autres catégories sont réservées aux adultes.

La vente des fusées n'est autorisée qu'aux détenteurs d'un certificat de qualification.

- Il est interdit d'introduire dans le Bas-Rhin des pétards achetés en Allemagne (sauf autorisation d'importation délivrée par les douanes). Les achats non autorisés peuvent être confisqués par la Douane. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.
- Le transport de pétards dans les transports en commun (bus et tram) est interdit.
- Du 1^{er} novembre au 10 janvier, la vente et l'utilisation des pétards les plus dangereux - de type K2 et K3 - sont réservés aux personnes titulaires d'un certificat de qualification.

Si vous ne respectez pas ces consignes, vous êtes passibles d'une sanction voire d'une condamnation.

Si vous blessez quelqu'un, vous ferez l'objet d'une enquête judiciaire avec garde à vue et présentation devant un magistrat.

En cas d'accident, les parents des auteurs mineurs sont responsables civilement et devront payer les dégâts causés par leur enfant.

Eviter les risques : quelques conseils

- Si un jeune de moins de 18 ans veut faire exploser un pétard, la présence d'un parent ou d'un adulte est obligatoire.
- Un pétard allumé ne se garde pas en main : il doit être jeté au sol et à bonne distance des personnes et des biens.
- N'essayez pas de rallumer un pétard qui n'a pas explosé (mieux vaut le noyer dans une flaque d'eau pour que d'autres ne s'en servent plus).
- La fabrication artisanale d'engins explosifs est totalement interdite. Elle peut entraîner des poursuites judiciaires avec de lourdes amendes.

Le bruit gêne, respectez le voisinage.

Grandeur maximum autorisée

taille réelle



0 1 cm 2 3 4 5 6 7 cm

En cas d'accident ou d'incendie

Ne mettez pas inutilement votre vie en danger :

- votre vie ne sera plus la même avec des blessures graves et irréversibles.
- vous pouvez être défiguré : les brûlures du 2^e et 3^e degré laissent d'immenses cicatrices et déforment le visage.

Ne compromettez pas votre avenir :

- en ne pouvant plus exercer de métiers : la perte, même partielle, de la vue empêche de devenir pilote, conducteur, ne permet plus l'accès aux métiers d'intervention et de sécurité. La perte d'un doigt empêche de devenir artisan, musicien, DJ...
- en ne pouvant plus exercer votre sport favori.

Les blessures par explosion peuvent laisser vos mains dans un tel état que vous ne pourrez plus ni vous servir d'un portable ou d'un MP3, ni dans la vie quotidienne tenir un stylo ou une fourchette... Ce sera un handicap permanent.